

**Membres en
exercice:** 14

Séance du 27/11/2023

LE 27/11/2023 l'assemblée régulièrement convoqué le 21/11/2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe BLOT (Maire)

Présents : 13

Sont présents: Christophe BLOT, Aurélie DELGRANGE, Frédéric FLEURY, Maryvonne HUAT, Vincent BOUCHERY, Pascal COLAS, Gérard DAVERDON, Claudine HUAT, Françoise JAMA, Pierre LANDRIEUX, Benoît LE PEZRON, Frédéric MARTEAU, Philippe ODOU

Votants: 13

Absents: Raphaël DEL CIOTTO

Secrétaire de séance: Maryvonne HUAT

Objet: Attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école - DE 2023 019

Attribution des marchés de travaux :

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 07/09/2023 en vue de l'attribution des travaux de l'opération citée en objet, conformément aux dispositions des articles R 2123-1-1° et L 2123-1 du code de la commande publique.

Les travaux TCE étaient estimés à 593 958,00 € HTVA

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre (60 %)
- Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

- D'engager les négociations avec les entreprises suivantes :

Lot 01 – VRD ESPACES VERTS – Entreprise LA GRANDE RUELLE

Lot 01 – VRD ESPACES VERTS – Entreprise SOGECI

Lot 01 – VRD ESPACES VERTS – Entreprise SRTP

Lot 02 – DÉMOLITION GROS ŒUVRE FAÇADE – Entreprise FERRER

Lot 02 – DÉMOLITION GROS ŒUVRE FAÇADE – Entreprise LANDRIEUX

Lot 02 – DÉMOLITION GROS ŒUVRE FAÇADE – Entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ

Lot 03 – CHARPENTE COUVERTURE – Entreprise CL CONSTRUCTION

Lot 03 – CHARPENTE COUVERTURE – Entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ

Lot 04 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – Entreprise LA SERRURERIE RÉMOISE

Au vu du rapport d'analyse après négociations, il a été décidé :

-D'attribuer les lots suivants au entreprises mentionnées ci-dessous, présentant les offres économiquement les plus avantageuses.

Lot 01 - VRD ESPACES VERTS : Entreprise LA GRANDE RUELLE pour un montant de 67 580,00€ HTVA

Lot 02 – DÉMOLITION GROS ŒUVRE FAÇADE - Entreprise LANDRIEUX pour un montant de 156 000,00 € HTVA

Lot 03 – CHARPENTE COUVERTURE - Entreprise LE BÂTIMENT ASSOCIÉ pour un montant de 130 251,74 € HTVA

Lot 04 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – Entreprise SRK pour un montant de 100 000,00 € HTVA

Lot 05 – DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS MENUISERIES INTÉRIEURES – Entreprise PATRICK MEREAU pour un montant de 42 762,00€ HTVA

Lot 06 – ÉLECTRICITÉ – Entreprise SEELEC pour un montant de 33 515,00€ HTVA

Lot 07 – PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION – Entreprise ANQUETIL pour un montant de 29 275,00€ HTVA

Lot 08 – CARRELAGE FAÏENCE – Entreprise NOGAS CARRELAGE pour un montant de 19 781,59€ HTVA (BASE + PSE)

Lot 09 – PEINTURE – Entreprise EURL MR PINO pour un montant de 7 380,00€ HTVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises ci-dessus pour les montants associés.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme et ont signé au registre les membres présents.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Montigny - DE 2023_020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1048.09	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1048.09	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTIGNY-SUR-VESLE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Rémunération agent recenseur - DE 2023 021

Le Maire rappelle les dates du recensement de la population : du 18 Janvier au 17 Février 2023 et il informe que nul ne peut s'y soustraire.

A cet effet, Mme Maurin Clémentine a été désigné agent recenseur.

La Commune percevra de l'Etat, une dotation de 962 € et la commune peut librement affecter une indemnité à l'agent recenseur. Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la somme de 1300 € brut qui sera versé à Mme Maurin qui en tant qu'agent de la collectivité sera rémunéré en heures complémentaire et au de la de la durée légale de 35h, en heures supplémentaires.

Objet: Assainissement collectif : Convention de passage - autorisation de signatures - DE 2023 022

L'assemblée autorise le Maire à signer les conventions de passage avec la Communauté urbaine du Grand Reims, afin de pouvoir entreprendre les travaux d'assainissement sur la commune de Montigny-sur-Vesle.

Questions diverses :

Aire de jeux des Venteaux :

Le Maire expose les travaux déjà réalisés : aplanissement de la surface, engazonnement, plantation d'arbustes.

Avec les Conseillers Frédéric Marteau et Pascal Colas, le Maire à fait réaliser différents devis pour aménager l'aire de jeux :

- Terrain de mini foot avec filet de protection
- Structure enfant + jeux ressorts
- Agrès fitness
- Parcours d'escalade et d'équilibre pour enfant

L'achat et la pose de tous ces éléments représentent un investissement important pour la commune (environ 50 000 €).

Le Maire propose au Conseil de demander des subventions pour cette réalisation auprès des différentes instances avant toutes décisions. Le Conseil approuve.

Syndicat des eaux de Fismes :

Le Maire lit la lettre de Mme Incatasciato et M. Crombez suite à leur problème récurrent de manque d'eau.

Le Maire lit ensuite la réponse qu'il leur fait.

Afin de rendre compte de tous les problèmes rencontrés par plusieurs habitants de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Fismes qui a seul, la compétence eau, et pour qu'ils trouvent des solutions d'amélioration, le Maire propose au Conseil Municipal de distribuer à tous les habitants du village, une demande d'information sur les problèmes d'eau rencontrés. Le Conseil approuve cette proposition. Cela sera fait prochainement.

Assainissement collectif :

Une réunion concernant la mise en place de l'assainissement collectif de Montigny a eu lieu en présence du Maire et du 1^{er} Adjoint, M. Fleury Frédéric au Pôle de Fismes le 17 Novembre dernier.

M. Fleury expose au Conseil les dernières informations en notre possession :

- Forage dans les rues au cours du mois de décembre 2023
- Réunion publique d'information courant janvier 2024
- Début des travaux : Fin janvier 2024
- Durée des travaux : minimum 48 semaines

La Séance est clôturée à 22h 10

